

VIOLLEAU®
AKIOLIS

**Amende-
ment
organique**

- 2,3,1,6,2,6 + 12 SO₃

Amendement organique

- 2,3.1,6.2,6 + 12 SO₃

Redonnons à la terre ce qu'elle nous a offert

Les amendements VIOLLEAU permettent de restituer de la matière organique au sol. Elaborés avec des matières premières sélectionnées pour leur potentiel humus élevé, les amendements VIOLLEAU améliorent les caractéristiques physiques et biologiques des sols.

MATIÈRES PREMIÈRES

- ✓ Fientes de poules déshydratées
- ✓ Pulpe de raisins
- ✓ Pulpe d'olives
- ✓ Soufre élémentaire



CONDITIONNEMENT

- ✓ Big bag 500 kg
- ✓ Vrac
- ✓ Sac 25 kg

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- ✓ Fertilisant : Type 1
- ✓ Potentiel humus : 358 kg/T
- ✓ Calibre bouchons : 4,5 mm
- ✓ Densité produit : 0,73 (+ ou - 0,01)



Nous contribuons au financement du programme AIVALOR pour la collecte et le recyclage des big bags.



BÉNÉFICES

- ✓ Apport de matière organique important pour favoriser la biodiversité du sol
- ✓ Amélioration de la rétention d'eau grâce à la matière organique
- ✓ Potentiel d'humus fort pour améliorer la structure du sol

ÉLÉMENTS

(% sur produit brut)

Amendement organique - 2,3,1,6,2,6 + 12 SO₃

Azote (N) total	2,3 %	Oxyde de calcium (CaO)	2,2 %
dont N organique	2,3 %	Oxyde de magnésium (MgO)	0,47 %
Anhydride phosphorique (P ₂ O ₅)	1,6 %	Anhydride sulfurique (SO ₃)	12 %
Oxyde de potassium (K ₂ O)	2,6 %		dont 11,40% de soufre élémentaire
Matière sèche	90 %	Cuivre (Cu)	40 g/T
Matière organique	69 %	Bore (B)	-
C/N	14	Zinc (Zn)	7 g/T
ISMO	0,38	Manganèse (Mn)	106 g/T



1		Enrichissement en matière organique
2		Apport d'éléments nutritifs progressif
3		Amélioration de la structure du sol*
4		Réduction de pollution notamment grâce à une meilleure rétention d'eau, réduction du risque de surfertilisation

**AMENDEMENT ORGANIQUE
NF U 44-051**
- Mélange de matières végétales -
Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement (UE) n°2018/848

Vigne



Maraîchage



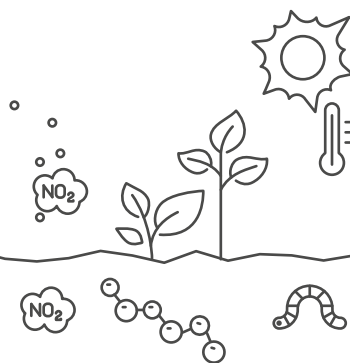
Arboriculture



Grandes cultures



Réduction des émissions de gaz à effet de serre



Adaptation au changement climatique

Stockage du carbone dans le sol

Biodiversité et fertilité

VIOLLEAU
AKIOLIS

05 49 80 74 02

contact@violleau.fr

Fabriqué en France. Facile à stocker et à épandre, sans odeur. L'accès aux animaux d'élevage aux pâturages est interdit. L'utilisation des récoltes comme fourrage est interdite pendant au moins 21 jours après application. Sous produits animaux de catégorie 2 et/ou 3, non destinés à la consommation humaine et animale. Interdit pour l'alimentation animale, ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage. Ne pas ingérer, se laver et se sécher les mains après usage.